

LES FORESTIERS N'ONT PAS LE MORAL

Jun 2014

Jun 2016

Koman i lé, lo nouvo direkter ?

Le dernier Zembrocal dressait le bilan du directeur régional partant, ce Papangue-Directeur étant appelé à sauter la mer pour migrer en région Rhône-Alpes.

8 mois ont passé : nous avons tous eu l'occasion de travailler avec son successeur. Que penser de ses premiers pas parmi nous ? A l'heure du SDO, Schéma Directeur d'Organisation qu'il nous propose de discuter dans les mois à venir, Zembrocal dresse le SOD, Schéma d'Organisation du Directeur.

Un directeur plus humain

Enfin un DR qui n'humilie pas par des phrases assassines, plus proche des personnels. Son désir de nous rencontrer tous en témoignage.

La galette des rois

Prestation orale pas particulièrement brillante et très peu motivante. Plutôt brouillon, un peu confus sur les chiffres (nombres), insistant sur le déficit : il n'a transmis aucun dynamisme. Cependant, la galette était bonne et le cidre bien frais, remontant un peu le moral des troupes !



Capacité à mener un SDO dynamique ?

Aura-t-il le courage de se servir du SDO pour régler les problèmes de fonctionnement ? Pour supprimer le matriciel alors qu'il a contribué à sa mise en place lorsqu'il était à la DG ? A quand un service bien nommé de ce nom ?

Une confiance limitée pour ses collaborateurs

C'est le ressenti de certains personnels... à vérifier dans les prochains mois !

Le tutoiement

Un DR qui tutoie : surprise pour tous ! Démarche naturelle ou stratégie ?



Les festivités à eau

- Avis favorable - au CR-NCT du 3/03/2014. On attend de voir... et de boire !

Son intérêt pour le travail technique

Indéniable, mais avantage ou inconvénient ? Contrairement à son prédécesseur, il s'intéresse à ce qu'on fait mais oublie parfois qu'il y a du personnel pour la technique.

Quelles relations avec le Parc ? Le CG974 ? Les élus ?

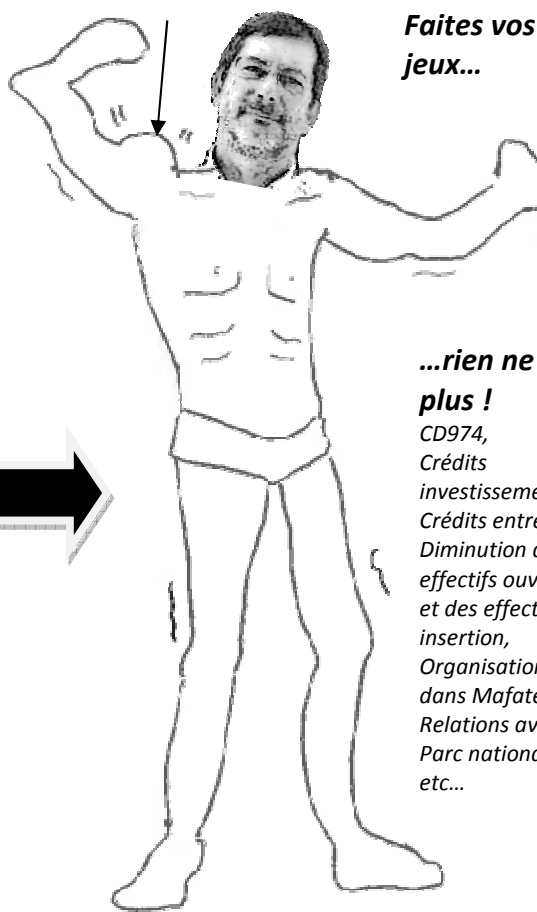
Sera-t-il à la hauteur de nos attentes ?

Une communication obéissante

Prend des initiatives sans concertation, parfois sur des sujets non maîtrisés. Il nous dit que sa porte est ouverte pour discuter... la nôtre aussi : venez donc nous voir avant de prendre des décisions !

Le Schéma d'Organisation du Directeur (SOD)

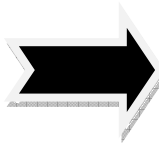
« J'ai revu Nassimah ! »



Faites vos jeux...

...rien ne va plus !

CD974, Crédits investissement, Crédits entretien, Diminution des effectifs ouvriers, et des effectifs insertion, Organisation dans Mafate, Relations avec le Parc national, etc...



J'ai du mal...

C'était plus facile à Versailles

Patrick FALCONE, le directeur général-adjoint en visite à la Réunion

Falcone, ce nom nous disait quelque chose. Au premier abord, une consonance corse ou sicilienne : une vedette d'un film ? Finalement, non, ce n'est pas ça. Falcone, nous l'avons dans la tête grâce à quelques voyages controversés de nos Fillon, Valls, Sarkozy, Hollande : ils se déplacent en avion Falcon !

Et c'est ce qu'on retiendra de cette visite de 3 jours mi-février : une grosse facture d'hélicoptère pour une superbe journée de terrain Gillot-Mafate-Bélouve-Volcan.

2 700 euros, juste pour promener M.Falcone. Le reste ne nous a pas appris grand-chose : ce directeur souriant est juste venu pour appréhender son travail (chargé des DOM à la DG). Il s'est montré ni combatif, ni chargé de renouer les liens, dans une période où l'ONF Réunion nous semble bien affaibli.



La privatisation de l'emploi à l'ONF Réunion

C'est indéniable : la mesure phare du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016/2020 est déjà visible dans nos rangs. Le SDAT semble le précurseur. Son chef fonctionnaire, parti fin 2015, est remplacé par un collègue de droit privé. Même logique pour les responsables des pôles Risques et Infrastructure, et actuellement pour le responsable du pôle Ecotourisme, mais aussi des postes de paysagiste, sigiste, juriste... La machine libérale avance, consistant à faire travailler dans la fonction publique des personnels qui ne bénéficient pas du statut correspondant, et qui ne sont pas recrutés par concours : chaque contrat se discute individuellement, et relève... du code du Travail, ce fameux petit livre à la Une des médias !

Et la « fonctionnarisation » parallèle de l'emploi privé

C'est le paradoxe de notre ONF Réunion : l'agence Travaux, structure regroupant traditionnellement le personnel de droit privé « historique » (les ouvriers forestiers), se fonctionnarise, grâce à la réussite de plusieurs conducteurs de travaux au concours de Technicien Supérieur Forestier. Cela fait plaisir à voir : le statut de la fonction publique attire encore ! Et oui, ce statut protecteur, avec ses grilles des grades, échelons, indices, salaires, primes, aux conditions affichées, lisibles et communes à tout un collectif de salariés, est un bel exemple de clarté, de sécurité, de sérénité et de stabilité : n'est-ce pas ce que chacun recherche dans sa vie professionnelle ?

La loi TRAVAIL, un projet très combattu

Le projet de loi TRAVAIL occupe le devant de l'actualité française depuis plusieurs mois. Les forestiers, jusqu'à présent, n'ont pas été nombreux dans les rassemblements organisés à St Denis et St Pierre depuis le mois de mars : déjà 8 journées de protestation dans la rue ! Pas concernés ? Désabusés ? Pas informés ? Je m'en foutiste ? En accord avec la loi ?

Que nous réserve cette loi ? Applaudie par le MEDEF dans sa version initiale, amendée par le gouvernement pour obtenir l'appui de quelques syndicats (CFDT, Unsa, CFTC), elle cristallise encore beaucoup de mécontentements (Solidaires, CGT, FO, FSU, Unef, UNL, Fidl).

Deux mesures non contestées

- le Compte Personnel d'Activité (CPA) : il devrait être ouvert pour chaque personne qui débute sa vie professionnelle, et conservé jusqu'à la retraite. Il couvrirait tous les actifs et permettrait de conserver ses droits, quels que soient les changements d'emploi ou de statut.
- la généralisation de la « garantie jeunes » : expérimentée depuis 2013, promise pour 2017, elle s'adresse aux jeunes de 16-25 ans pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA. Elle propose un parcours encadré d'insertion professionnelle, et une aide financière.

Ces 2 mesures, supposées répondre aux inquiétudes de la jeunesse, apparaissent comme de la poudre aux yeux, tellement le reste de la loi met à mal le Code du Travail actuel.

Les premières reculades du gouvernement obtenues grâce à la contestation générale de début mars

Sont supprimés du projet de loi : le plafonnement des indemnités prudhommales (plafonnées à 15 mois de salaire dans la version initiale de la loi) ; le forfait-jour unilatéral (concerne les cadres, permet de ne pas décompter



les heures de travail, mais des jours : la loi Travail souhaitait que le patron puisse prendre la décision seul ; il devra passer par un accord avec les représentants syndicaux) ; l'augmentation du temps de travail des apprentis (le projet voulait autoriser 10 h/jour et 40 h/semaine pour les apprentis mineurs) ; l'augmentation de la durée maximale du travail de nuit ; l'absence de garantie par la loi de la durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint).



Et encore des nombreuses mesures qui révoltent les opposants

- **Le fameux article 2 tant décrié** : il réécrit totalement la partie du code du travail relative à l'aménagement du temps de travail, en donnant la primeur à l'accord d'entreprise sur la convention de branche. Il porte atteinte à la « **hiérarchie des normes** » qui aujourd'hui empêche un accord d'entreprise d'être moins favorable que la convention de branche, qui elle-même ne peut être moins favorable que la loi. C'est la grande crainte d'une course au moins-disant social pour les salariés, d'un « code du travail par entreprise », d'un « chantage à l'emploi » pour obliger à signer, alors que les syndicats sont faibles dans les petites entreprises. Pour les partisans du projet de loi, c'est la décentralisation du dialogue social !

- **Et beaucoup d'autres mauvaises nouvelles** : plus de minimum d'indemnité pour licenciement injustifié (aujourd'hui fixé à 6 mois de salaire si plus de 2 ans d'ancienneté dans entreprise de plus de 10 salariés) ; référendum d'entreprise possible pour désavouer les syndicats majoritaires ; facilitation des critères du licenciement économique ; maintien du périmètre national pour apprécier la réalité des difficultés économiques de l'entreprise ; validation des accords de « préservation ou développement de l'emploi » qui permettent d'imposer des réductions de salaire et/ou la flexibilité du temps de travail ; restriction drastique de l'intervention des médecins du travail (visite médicale tous les 5 ans au lieu de 2 ans, visite d'embauche par un infirmier).

Les mesures les plus nocives sont toujours bien là ! Certes, dans un premier temps, cela concerne immédiatement les collègues de droit privé. Fonctionnaires « protégés », attention :

- Comme toujours, les changements de la législation du travail dans le privé préfigurent une évolution dans la fonction publique (comme le dossier des retraites par exemple) : tous concernés, personne n'est à l'abri !!!
- Nos enfants en souffriront durablement
- Si l'emploi privé devient jetable et malléable, ce sera un argument de plus pour ne plus embaucher de fonctionnaire. C'est déjà en partie le cas à l'ONF : vous voulez que ça continue ?



Dernière création de Jace sur le mur du CROUS

A lire : **Petit guide contre les bobards de la loi travail**, écrit par l'association ATTAC, téléchargeable librement sur le site : <https://attac.org/l/bobardstravail>.



Glyphosate, l'incontournable....

Les médias parlent beaucoup du glyphosate ces dernières semaines. Herbicide le plus vendu en Europe, notamment sous la marque Roundup, ce produit serait utilisé par 2/3 des agriculteurs français pour désherber leurs champs. Et combien de jardiniers amateurs ?

Début 2015, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) classe le glyphosate cancérigène probable pour l'homme.

Face à une forte mobilisation citoyenne (1,4 million de signatures sur une pétition Avaaz, lettre ouverte de 39 ONG européennes aux 28 membres de l'UE, plaintes contre l'agence d'évaluation sanitaire de Bruxelles,...), la Commission Européenne hésite à renouveler l'autorisation pour cette substance chimique. Cette autorisation arrive à échéance le 30 juin prochain.

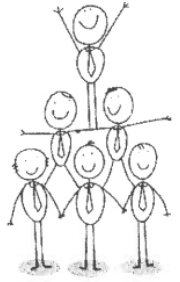
Au-delà de ce débat européen très important, si nous en profitons pour regarder nos pratiques professionnelles ? Le glyphosate est utilisé en forêt, et à l'ONF Réunion en particulier. Il est même référencé dans notre ex-tra-or-di-naire outil informatique TECK.

Oui, nos merveilleux espaces naturels classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité sont (un peu ? parfois ? beaucoup ? régulièrement ?) arrosés de glyphosate. On n'en parle jamais...

Sans réfléchir aux conséquences sur les sols, les nappes phréatiques ou le lessivage vers l'océan, ne devons-nous pas le supprimer, uniquement et pour la bonne raison que de nombreux scientifiques dénoncent son danger pour la santé de l'homme ? La question est posée.

Un RIFSEEP qui sème la zizanie

Le RIFSEEP ? Ce Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel arrive à la Réunion ! Destiné à harmoniser les régimes indemnitaires de la Fonction Publique, il s'applique dès cette année aux collègues administratifs. Il impose un classement des postes, mesure appliquée au personnel technique depuis plusieurs années et qui fait toujours grincer des dents. Le Secrétaire Général a réuni le 24 mai dernier le personnel concerné pour délivrer la bonne parole. Réunion suivie le lendemain d'un courrier individuel annonçant la bonne nouvelle... ou la mauvaise ! Car ce courrier a fait beaucoup, vraiment beaucoup de mécontents (es), chacun (e) estimant qu'il (elle) vaut mieux que le classement qu'on lui propose. Injustice criante, envie de lever le pied... Le moins que l'on puisse dire est que cette réforme n'arrange pas le bien-être au travail et l'ambiance des services.



Les outlookiens attaquent sournoisement !



"Nous avons transféré les réservations des salles de réunion (DR & SDAT) du site résa vers Outlook exchange. Dorénavant vous devrez réserver vos salles de réunion via Outlook (agenda)." (mail "Tous personnels" du 02 mars 2016).

A la DR de La Providence, nous avons un système informatique Résa, pratique et adopté par tous depuis plusieurs années : 1 clic, et nous avons le choix entre les véhicules, le matériel informatique et les salles de réunion. Nous avons maintenant 2 outils, dont un nouveau ni ergonomique, ni intuitif et moins opérationnel. Pour une réunion, on doit réserver le matériel informatique sur un site et la salle sur l'autre. Pratique !

Notre direction, censée simplifier, organiser et rendre plus efficace le travail, a changé ses objectifs : **opération sabotage enclenchée** ! Comment une décision pareille a-t-elle pu être prise ? Nos enquêteurs zembrocaliens ont trouvé : il s'agit simplement d'une épidémie de MEPAF.

- **Mépris.** Ces outlookiens ne font pas eux-mêmes leurs réservations et ne se sentent pas concernés par la complexification : déconnection de la réalité ou mépris du "petit personnel" ?
- **Egoïsme.** Ils préfèrent que tout le monde perde du temps plutôt que d'avoir à écrire la réunion dans leur électronique agenda après avoir réservé la salle.
- **PARISIANISME.** Les outlookiens sont fiers d'avoir des smartphones et un agenda uniquement électronique.
- **Anerie.** Ils n'auraient tout simplement pas réfléchi avant d'agir.
- **Futurisme.** Un ladilafé raconte qu'on va tous avoir à Noël des tablettes étanches téléphone-internet et GPS, dans un projet réfléchi, ergonomique, pratique, adapté aux besoins du terrain. High-tech et pratique : chiche ?



Pendant un temps, le VRAI site de réservation affichait, pour les salles de réunion : « *Temporairement indisponible* ». Qui ça, les salles ou les cerveaux là-haut ? Et PAF !!! Depuis, cette rubrique a été pudiquement retirée du site Résa.